

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 21
Nombre de membres
présents ou représentés : 18
Date de la convocation :
07 mai 2026

EXTRAIT n°15
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 22 mai 2026

L'An deux mille vingt six,
le 22 mai à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 07 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président. empêché.

2026-D-1-1-3-15 approbations avenants travaux extension balivernes

Présents :

Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VALETTE Brigitte, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame MALOSSE Sylvie,

Procurations :

Monsieur MARCHIOL Lido à Monsieur ZANIN Daniel, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc à Madame CONTANT Véronique, Madame LEVY Marie-Eliette à Madame DUJAY-BLARET Janine,

Absents :

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Monsieur DUPUY Jean, Madame BARDOLS Geneviève,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

~~2026 D 1 1 3 15~~

Objet : Avenants au marché 2024T54 – Travaux d'extension de la Résidence Balivernes

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Le Président rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale a lancé une consultation pour **des travaux d'extension de la résidence Balivernes à Valence d'Agen**, par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le Conseil d'Administration en date du 07 avril 2025 a attribué :

- Le lot 1 (Gros œuvre/démolition/charpente bois) à la SARL ETC pour un montant de 662 000,00 € HT,
- Le lot 2 (Couverture/étanchéité/zinguerie à la SARL TOITURES MIDI-PYRENNÉES pour un montant de 93 500,00 € HT,
- Le lot 3 (Façades) à la SAS TOULOUSE RAVALEMENT pour un montant de 148 214,98 € HT,
- Le lot 4 (Menuiseries extérieures/Occultations) à la SARL BSA pour un montant de 144 601,40 € HT,
- Le lot 5 (Serrurerie) à la SARL BSA pour un montant de 78 419,72 € HT,
- Le lot 6 (Cloisons/Doublages/Faux plafonds) à la SARL SOGYPSE pour un montant de 119 497,47 € HT
- le lot 7 (Menuiseries intérieures/Parquets) à la SARL D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS BANZO pour un montant de 172 000,00 € HT
- le lot 8 (Revêtements de sols) à la SARL ABBA pour un montant de 105 500,00 € HT
- le lot 9 (Peinture) à la SARL ACTI RENOV pour un montant de 37 040,72 € HT
- le lot 10 (Électricité/Courants forts/Courants faibles/Panneaux photovoltaïques) à la EI JP FAUCHÉ pour un montant de 182 242,56 € HT
- le lot 11 (Ascenseur) à la SCS NSA pour un montant de 21 700,00 € HT
- le lot 12 (Chauffage/Ventilation/Climatisation/Plomberie sanitaires) à la SAS HERVÉ THERMIQUE pour un montant de 355 200,64 € HT
- le lot 13 (VRD/Espaces verts) à la SAS ESBTP pour un montant de 259 953,90 € HT

AR Prefecture

082-268202967-20260522-2026_D_1_1_3_15-DE

Reçu le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Il est aujourd'hui envisagé la passation des avenants ci-dessous exposés, la Commission des plis s'étant tenue le 11 mai 2026.

Titulaire du marché :

SARL TOITURES MIDI PYRENEES

4 impasse Jean Sébastien Bach

31200 TOULOUSE

Objet de la modification :

- Couverture tuile Canal sur la partie extension de la Résidence Balivernes :

Couverture tuile canal à talon neuve coloris ancien de chez EDILIANS sur liteaux 27x40 avec tuile canal en chapeau coloris vieux toits de chez EDILIANS pour une plus-value de 11 359,88 € HT

- Couverture tuile Canal sur la partie tiers-lieu de la Résidence Balivernes :

Couverture tuile canal à talon neuve coloris ancien de chez EDILIANS sur liteaux 27x40 avec tuile canal en chapeau coloris vieux toits de chez EDILIANS pour une plus-value de 7 156,72 € HT

Aussi, sur le fondement de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, il est proposé d'augmenter le montant du lot 2 comme suit, étant entendu que la modification n'est pas substantielle au sens de l'article précité :

Montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 93 500,00 €
- Montant TTC : 112 200,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 18 516,60 €
- Montant TTC : 22 219,92 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : + **19.80 %**

Nouveau montant de marché :

- **Taux de la TVA : 20,0 %**
- **Montant HT : 112 016,60 €**
- **Montant TTC : 134 419,92 €**

AR Prefecture

082-268202967-20260522-2026_D_1_1_3_15-DE

Reçu le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Titulaire du marché :

EI JP FAUCHÉ
1430 avenue de Toulouse
82000 MONTAUBAN

Objet de la modification :

- Fibre optique et point d'accès WIFI

Fibre optique 24 fo entre limite de propriété et PBO	704,00 €
Point d'éclatement boîtier d'interface entre fibre logement et fibre operateur	561,74 €
Point de Branchement optique	376,72 €
Point de terminaison	1 660,23 €
Prise RJ45 baie de Brassage accueil	132,42 €
Câblage cat6A	2 780,00 €
Prise terminale RJ45	367,62 €

Total : + 6 582,73 € HT

- Eclairage local CTA

Eclairage	325,52 €
PC	74,52 €
Câblage	431,60 €

Total : + 831,64 € HT

Aussi, conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, il est proposé d'augmenter le montant du lot 10 comme suit :

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 182 242,56 €
- Montant TTC : 218 691,07 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 4 949,23 €
- Montant TTC : 5 939,08 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 7 414,37 €
- Montant TTC : 8 897,24 €

% d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : + **6.78%**

Nouveau montant de marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 194 606,16 €
- Montant TTC : 233 527,39 €

AR Prefecture

082-268202967-20260522-2026_D_1_1_3_15-DE

Reçu le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- de conclure l'avenant n°1 au lot 2 et l'avenant n°2 au lot 10, tels que détaillés ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants n°1 au lot 2 et l'avenant n°2 au lot 10 et toutes pièces y afférentes ;

Compte tenu de ce qui précède,

Le conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 22 mai 2026



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **26 MAI 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **27 MAI 2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr